

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

LIGUES DE BASSE-NORMANDIE – BRETAGNE – CENTRE – GUYANE
HAUTE-NORMANDIE – ÎLE DE FRANCE – PAYS DE LA LOIRE

CHAMPIONNATS DE ZONE BATEAUX COURTS NORD-OUEST

JUNIOR J18 – SENIOR - HANDI AVIRON – CRITÉRIUM AVIRON ADAPTÉ
MASCULIN ET FÉMININ

SAMEDI 01 AVRIL ET DIMANCHE 02 AVRIL 2017
BASSIN DE MANTES LA JOLIE

ENGAGEMENTS

Les clubs font leurs engagements pour les Championnats de Zone
sur le site intranet de la Fédération

Ouverture des engagements : lundi 13 mars 2017 à 08 h 00

Clôtures des engagements : vendredi 24 mars 2017 à 14 h 00

Consultation des engagements le vendredi 24 mars à 16h sur le site intranet de la FFA et consultation des séries qualificatives
le mardi 28 mars en soirée sur le site de la zone - <http://www.zone-nord-ouest-aviron.fr>

Les inscriptions ne peuvent être acceptées que si la date du certificat médical de chaque rameur est renseignée.

Les engagements des équipes mixtes de clubs d'une même Ligue sont à faire par la Ligue concernée.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 10 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral pour les clubs des Ligues de Basse Normandie, Bretagne, Centre, Haute-Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « Ligue Aviron : Zone Ouest ». Le montant des droits d'engagements doit impérativement être réglé avant la réunion des délégués.

Rameurs poids léger : Lors des épreuves qualificatives de Zone, le poids léger doit être conforme au code des régates de la FFSA : (Femme FSPL1X : 59Kg maximum / Homme HSPL1X : 72,5Kg maximum / Homme HSPL2- : 72,5Kg maximum – moyenne de l'équipage : 70 Kg).

Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.

PARTICIPATION

Rameurs retenus dans les quotas de la Direction Technique Nationale :

- Les rameuses et rameurs J18 et handi-aviron ont l'obligation de participer à ces épreuves.
- Les rameuses et rameurs J18 et séniors ayant participé à ces épreuves seront considérés comme hors quotas de zone pour leur sélection

Les clubs des équipages sélectionnés doivent prévenir rapidement le coordinateur de Zone Alexandre HUSS en cas de non participation aux Championnats de France bateaux courts par téléphone au 06 75 24 90 18

COURSES

<p>JUNIOR - distance de course : 2 000 m</p> <p>1 J18F2 2 rameuses en pointe sans barreur</p> <p>2 J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur</p> <p>3 J18F1X 1 rameuse en couple</p> <p>4 J18H1X 1 rameur en couple</p> <p>HANDI AVIRON – SÉNIOR – distance de course : 1 000 m</p> <p>12 SF1XLTA-PD-VI 1 rameuse en couple*</p> <p>13 SH1XLTA-PD-VI 1 rameur en couple*</p> <p>14 SF2-LTA-PD-VI 2 en pointe jambes, tronc et bras</p> <p>15 SH2-LTA-PD-VI 2 en pointe jambes, tronc et bras</p> <p>16 SF1XAS 1 rameuse en couple bras et épaule</p> <p>17 SH1XAS 1 rameur en couple bras et épaule</p> <p>18 SF1XTA 1 rameuse en couple tronc et bras</p> <p>19 SF1XTA 1 rameur en couple tronc et bras</p> <p>20 SF1XLTA-ID 1 rameuse en couple</p> <p>21 SH1XLTA-ID 1 rameur en couple</p>	<p>SÉNIOR - distance de course : 2 000 m</p> <p>5 SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger</p> <p>6 SH2-PL léger</p> <p>7 SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur</p> <p>8 SF1XPL 1 rameuse en couple poids léger</p> <p>9 SH1XPL 1 rameur en couple poids léger</p> <p>10 SF1X 1 rameuse en couple</p> <p>11 SH1X 1 rameur en couple</p> <p>(embarcation libre) hors championnat</p> <p>(embarcation libre) hors championnat</p> <p>1 rameuse handi et 1 guide (rameur(se) valide)</p> <p>1 rameur handi et 1 guide (rameur(se) valide)</p> <p>(bateau FISA – fauteuil – flotteurs obligatoires)</p> <p>(bateau FISA – fauteuil – flotteurs obligatoires)</p> <p>(bateau FISA – assise fixe – flotteurs obligatoires)</p> <p>(bateau FISA – assise fixe – flotteurs obligatoires)</p> <p>(embarcation libre) hors championnat</p> <p>(embarcation libre) hors championnat</p>
---	--

QUALIFICATION JUNIOR J18 ET SENIOR

Quotas Nord - Ouest : Les 7 premiers pour chaque catégorie sont qualifiés pour les Championnats de France.
Séries qualificatives : le samedi à partir de xx h xx

De 1 à 6 participants	1 série « qualificative »	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la Finale A
De 7 à 8 participants	2 séries « qualificatives »	Le premier de chaque série se retrouve directement en finale A
	1 repêchage	Les 4 premiers en finale A Les autres en finale B
De 9 à 12 participants	2 séries « qualificatives »	Le premier de chaque série sert de tête de série pour les deux demi-finales, les autres sont classés au temps et sont répartis dans les deux demi-finales
	2 demi-finales	Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 13 à 30 participants	3 à 5 séries qualificatives	Le premier de chaque série est qualifié en demi-finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en demi-finales en fonction du classement au temps
	Finales de classement	Finales C en fonction du nombre d'engagés
	2 demi-finales	Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 31 à « x » participants	6 à « x » séries qualificatives	Le premier de chaque série est qualifié en quart de finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en quarts de finale en fonction du classement au temps
	Finales de classement	Finales C et D
	4 quarts de finale	Les 3 premiers en demi-finale Les 4èmes de chaque série + les 2 meilleurs temps en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B

RÈGLEMENTATION

Séries qualificatives

- Pour tous les engagés.
- Départ tenu toutes les 4 minutes.
- Dès les séries et pour toutes les courses, nous utiliserons les numéros de couloir de 1 à 6 (à chaque club de prévoir ses numéros).
- Les séries qualificatives seront établies en fonction des Têtes de Rivière de Zone.
- Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.

Quarts de finale, demi-finales et finales

- Départs tenus toutes les 4 minutes, donnés de l'extrémité du bassin (départ du 2 000 m).
- Du fait d'une sélection préalable en séries chronométrées et non en tête de rivière, la répartition dans les demi-finales (jusqu'à 30 équipages) et dans les quarts de finales (plus de 30 équipages) revêt un caractère particulier qu'il est nécessaire d'expliquer à vos athlètes. Deux classements au temps distincts sont effectués à l'issue des séries qualificatives. Le premier concerne les vainqueurs de série, et le deuxième les rameurs classés de 2 à 6 dans leur série. Ils permettent de les répartir dans les demi-finales et quarts de finales de la manière suivante appelée « escargot » :
- **Système jusqu'à 30 équipages** : 1er tps des vainqueurs de série →DF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →DF2. Puis la répartition continue de la même manière dans l'autre sens : 3ème tps des vainqueurs de série →DF2 / 4ème tps des vainqueurs de série →DF1 etc
- **Système à plus de 30 équipages** : 1er tps des vainqueurs de série →QF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →QF2 / 3ème tps des vainqueurs de série →QF3 / 4ème tps des vainqueurs de série →QF4. Puis la répartition continue de la même manière dans l'autre sens : 5ème tps des vainqueurs de série →QF4 / 6ème temps vainqueurs de série →QF3 / 7ème temps des vainqueurs de série →QF2 etc
- une fois tous les vainqueurs de séries répartis, on respecte le même principe pour les « non vainqueurs de série ».
- les couloirs les plus avantageux sont attribués prioritairement aux vainqueurs de série.

Réunion des délégués et forfaits

- **Changements et forfaits: ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse forfaits.zonenordouest@avironfrance.fr avant le vendredi 31 mars 14 h heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.**
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 31 mars à 18 h.
- **Une courte réunion technique, avec les délégués et le jury, pour les dernières consignes aura lieu à 08h00 le samedi 01 avril 2017**
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

Pesée des rameurs poids léger

- La balance sera mise à disposition le samedi à partir de 8 h 00, au sein du club de Mantes

Horaires prévisionnels

- Heure prévisionnelle du départ de la première course : samedi 01 avril 2017 à 09 h 30
- Heure prévisionnelle du départ de la dernière course : dimanche 02 avril 2017 à 16 h 00

Récompenses

- 1 médaille au premier : Champion de Zone
- Le champion de Ligue devra être finaliste

Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest, d'un représentant de chaque Ligue (le Président ou une personne mandatée par lui), de Nicolas PARQUIC, Président du Jury, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest.
- Une adaptation du programme (plan B) en cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve est joint à cet avant-programme.
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

Important : retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone mardi 04 avril 16h00. Les sociétés des équipages sélectionnés, mais qui ne souhaitent pas participer au Championnat de France bateaux courts, devront contacter le coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Alexandre HUSS, au 06 75 24 90 18 ou alexandre.huss@avironfrance.fr.

PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST

Christian VANDENBERGHE

PRÉSIDENT BASSE-NORMANDIE

Christophe COCHELIN

PRÉSIDENT BRETAGNE

Soizick PÉROT

PRÉSIDENT CENTRE

Alain TELLIER

PRÉSIDENT GUYANE

Bernard GUILHAUME

PRÉSIDENT HAUTE-NORMANDIE

Bénédicte OUVRY

PRÉSIDENT ILE DE FRANCE

Christian VANDENBERGHE

PRÉSIDENT PAYS DE LA LOIRE

Hubert BRAUD